

# 21<sup>es</sup> RENCONTRES PARLEMENTAIRES SUR L'ÉPARGNE ET LA FISCALITÉ



**L'ÉPARGNE  
DES FRANÇAIS  
À L'ÉPREUVE  
DES CRISES**

**MAISON DE LA CHIMIE**  
Mardi 27 mars 2012

À l'initiative et présidée par  
**Philippe MARINI**

Sénateur de l'Oise  
Président de la Commission des finances



En présence de  
**Michel BARNIER**

Commissaire européen en charge  
du Marché intérieur et des Services



# Quelle stratégie bancaire en matière d'épargne bilantielle ?

---

## Olivier KLEIN

Directeur général Banque commerciale et Assurances, membre du Directoire, groupe BPCE



*Directeur général Banque commerciale et Assurance, membre du Directoire du Groupe BPCE, Olivier Klein est également président du Conseil de surveillance de la Banque Palatine et administrateur de Natixis et de la CNP. Occupant d'abord diverses responsabilités au sein de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE), il y a notamment créé et dirigé la banque d'affaires, spécialisée en fusion-acquisition et capital-investissement. Il a rejoint par la suite le Groupe Caisse d'Épargne en 1998, et a été président du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France Ouest de 2000 à 2007, puis de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes jusque début 2010.*

*Diplômé de l'École nationale de statistiques et de l'administration économique (ENSAE) et du cycle d'études supérieures en finances de HEC, il est professeur affilié à HEC en économie et finances et co-responsable de la Major Économie.*

Les banques distribuent et souvent produisent également de l'assurance-vie et lorsque les marchés financiers étaient fluides, elles étaient indifférentes aux placements de produits bilantiels ou d'assurance-vie, puisque des fonds suffisants venaient financer les banques. Ce n'est plus aujourd'hui le cas aussi simplement.

Les banques ont une utilité irréductible pour le financement de l'économie (les marchés, eux, ne prêtent pas aux particuliers ni aux professionnels, ni aux PME). En France, elles financent 70 à 80 % de l'économie, grâce à la connaissance de leurs clients et à leur capacité à prendre des risques de contrepartie et de transformation de l'épargne à court terme en crédit à moyen-long terme. J'ajoute que, contrairement aux marchés financiers, les banques ne font pas supporter ces risques à leurs clients, du moins si elles ne font pas défaut.

Toutefois, si elles financent 70 % à 80 % de l'économie, les banques en France ne reçoivent que 30 % des dépôts des ménages car leurs produits bilantiels sont en concurrence avec l'assurance-vie et le livret A notamment. En raison des marchés financiers et du *liquidity coverage ratio* (Bâle III), les établissements manquent aujourd'hui d'épargne bilantielle, ce qui pourra détériorer leur capacité de crédit.

## **Philippe Marini**

J'ajoute que si l'on scindait les banques en deux, les fonds propres devraient être plus importants encore, ce qui réduirait d'autant le crédit.

## **Olivier Klein**

Je pourrai revenir sur ce sujet ultérieurement. Certes, il est possible d'acheter durablement de l'épargne bilantielle à un prix plus élevé, mais les taux de crédit augmenteraient alors, ce qui n'est pas souhaitable.

Aujourd'hui, il manque aux banques françaises environ 40 % de ressources de bilan pour pouvoir financer les crédits qu'elles accordent, ce qui donc, dans les conditions de marché actuelles et compte tenu des nouvelles régulations, est problématique. J'ajoute que 15 % des 1 800 milliards d'euros d'actifs des assureurs sont prêtés aux banques à travers l'achat d'obligations ou de certificats de dépôts et que 45 autres pour-cents de ces actifs sont placés sur des obligations étrangères, alors qu'il est devenu très

difficile pour les banques européennes d'emprunter à des non-résidents. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas inciter les assureurs à prêter bien davantage aux banques françaises afin qu'elles assument leur rôle de financeur de l'économie ?

En tout état de cause, il est nécessaire de développer l'épargne longue bilantielle des banques, ce qu'elles ont commencé à faire l'an dernier avec le lancement de nouveaux produits. Mais si le plafond du livret A était doublé sans permettre à la Caisse des dépôts d'affecter une partie de ces fonds aux banques, ces dernières ne pourraient plus distribuer autant de crédits aux PME et aux TPE car l'attractivité fiscale du livret A pousserait de nombreux clients à réaffecter une partie leur épargne. En outre, en ce qui concerne l'économie sociale – domaine que nous connaissons particulièrement bien – les organismes de logements sociaux n'ont pas la surface financière suffisante pour développer la construction de logements neufs à un rythme beaucoup plus soutenu.

La recréation du PEP constituerait elle aussi une ressource à même de renforcer la capacité de prêt des banques françaises à l'économie, en leur fournissant des liquidités longues et en facilitant leur respect des nouveaux ratios prudentiels (LCR).